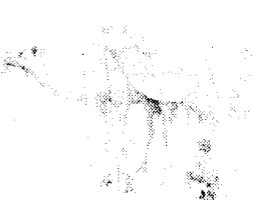


# Le code pastoral ne dit pas tout

**L**es députés de l'Assemblée nationale ont voté la semaine dernière, hormis ceux de l'opposition, le projet de loi portant Code pastoral.

Comme il est d'usage, nos honorables parlementaires ont sacrifié au sacro-saint principe : "tout ce que l'Exécutif veut, le Législateur le veut!". En treize années d'existence, jamais notre "Auguste chambre" n'a refusé d'avalier les couleuvres que les multiples Gouvernements qui se sont succédés ont bien voulu lui faire ingurgiter. Et Dieu sait qu'il y en a eu des vertes et des pas mûres! Certains députés n'hésitent d'ailleurs pas à scander, quand la grogne s'élève du banc des opposants, que «le Gouvernement ne cherche que l'intérêt du peuple!» Ils oublient que tous les Gouvernements du monde cherchent eux-aussi "l'intérêt de leur peuple", mais que les députés des autres contrées, même leur propre majorité, n'hésitent pas à leur renvoyer leur copie, quand le contenu est mal formulé, ou quand il passe à côté de l'essentiel, comme c'est le cas du Code pastoral que la majorité de nos représentants a critiqué avant de le plébisciter à doigts levés

Comme l'a si bien relevé le député du RFD, Mohamed Mahmoud Ould Lematt, on devait appeler le présent code, "Code de santé pastorale" et non "Code pour l'organisation de l'activité pastorale", tant les divers livres qui le constituent ne traitent que de la santé animale. Tandis que Cheikh MBacké Fall, l'impulsif député Prds du Trarza, si prompt à monter au créneau, dénonçait l'exportation excessive du bétail mauritanien et les prix excessifs pratiqués sur le marché national, rendant la viande inaccessible au citoyen, la député Prds Mint Mogueya, allait à l'assaut des grands propriétaires de troupeaux. Son intervention est d'autant plus intéressante qu'elle



**Des fortunes ont été transformées en chamelles laitières**

le aborde un pan de l'élevage en Mauritanie qui échappe à tout contrôle. Durant les années de gabegie où des fortunes se sont constituées, le bétail fut le refuge idéal des thésauriseurs, avant que les intempéries de 2002 et 2003 ne le rende aléatoire. Non soumis à l'impôt, profitant des investissements énormes consentis par la collectivité en soins de santé animale, forages et puits pastoraux, source de revenus inestimables et baromètre social d'envergure, le secteur de l'élevage a ruiné le pays. Pratiqué d'une manière intensive, ce secteur a immobilisé des milliards d'ouguiyas maintenus hors du circuit économique et financier national. La Mauritanie n'en profita pas et les milliers de têtes emportés en 2002 et 2003 constituèrent un énorme gâchis pour le pays.

Des députés ont soulevé la contradiction contenue dans le Code, où l'importation de viande rouge et blanche a été réglementée et non son exportation, d'autres ont appelé de leur voeu l'impôt sur le bétail, pour faire profiter la Nation des fruits d'une activité jusque-là stérile pour le Trésor Public.

Après l'intervention du ministre du Développement Rural et de l'Environnement, qui répondit aux question des députés et survola l'auguste chambre de sa verve rhétorique, le nombre de doigts soulevés dans la salle pour approuver le Code, rendait inutile tout décompte de voix.

Et pourtant, que de points à revoir...!

J.O.B